

**Assemblée des États Parties au Statut de Rome
de la Cour pénale internationale**

Conférence de révision

31 mai - 11 juin 2010

Projet d'ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la conférence.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Adoption du Règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Pouvoirs des représentants des États assistant à la Conférence de révision :
 - a) Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Organisation des travaux.
7. Débat général.
8. Examen des progrès de la justice pénale internationale.
9. Examen des propositions visant à amender le Statut de Rome :
 - a) Révision de l'article 124 du Statut de Rome ;
 - b) Propositions d'une disposition sur le crime d'agression ;
 - c) Autres propositions.
10. Clôture de la conférence.
